

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES  
ASSEMBLEE REGULIERE DU 9 SEPTEMBRE 2014**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 9 septembre 2014 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.

Siège #3 : Vacant

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte

**1800-14-09-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

**ADOPTÉE**

**1801-14-09-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

- 1- Ouverture de l'assemblée régulière du 9 septembre 2014.
- 2- Approbation de l'ordre du jour
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
- 4- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 2014.

**5.0- TRÉSORERIE :**

- 5.1- Liste des comptes à payer au 31 août 2014.
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCES D du 31 août 2014 à être entérinés
- 5.3- Assemblée des maires - Autorisation remboursement repas conducteur
- 5.4- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- États financiers au 31/08/2014

**6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

- 6.1- Église- Suivi du dossier
- 6.2- Centraide- Don de 200.00\$
- 6.3- UQUAT- Bourse d'excellence- 300.00\$
- 6.4- FQM- Résolution maintien des bureaux de poste ruraux
- 6.5- TAQ- Propriété 904 route 309- Loi sur la Fiscalité municipale- art 125 et art. 138.5- Fermeture du dossier
- 6.6- Vente par shérif- Mandat de perception- Émission avance de 1 000.00\$ frais

**7.0- TRAVAUX PUBLICS :**

- 7.1- MTQ- Pont temporaire – Demande d'installation permanente
- 7.2- A- Travaux publics – Carrière et sablière – MRCAL- Autorisation de faire des sondages
- 7.2- B- Travaux publics –implantation d'une carrière et sablière- mandat pour étude floristique et faunique
- 7.3- Déneigement 2014-2015- Renouvellement entente pour déneiger sortie pont couvert de Kiamika
- 7.4- Déneigement 2014-2015- Autorisation d'octroi de contrat pour acquisition de 2 500TM AB10
- 7.5- Taxes d'accises 2014-2018- 609 309.00\$ -Rencontre avec N. Sigouin Infra-Conseils
- 7.6- Taxes d'accises 2014-2018- Offre de service pour monter programmation
- 7.7- Taxes d'accises 2014-2018- Offre de service pour réviser plan d'intervention
- 7.8- PAARRM- Chemin de la Presqu'île- Demande de subvention 90 000.00\$
- 7.9- PAERRL- Accord de de subvention 241 867.00\$
- 7.10- Chemin de la Presqu'île – Autoriser achat de 200TM asphalte à cie Wemindgi
- 7.11- Déneigement 2014-2015- Liste de rappel pour chauffeur de camion.

**08- LOISIRS ET CULTURE :**

- 8.1- Financement agricole Canada- Refus de subvention pour nouvelle patinoire
- 8.2- MADA ET Politique familiale- Accord deux subventions pour engagement de chargé (e) de projet
- 8.3- Fonds Jeunesses CDJL- Acceptation première- Présentation d'un projet de 2<sup>e</sup> étape
- 8.4- Plage municipale- Fermeture 16/08/2014
- 8.5- Pêche – espèce – Truite grise- Demande d'appui à la MRCAL

**9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :**

- 9.1- BAPE- filière uranifère

**10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :**

- 10.1- RIDL- Collecte de volumineux- Semaine du 21 septembre 2014

**11- Période de questions.****12- Levée de l'assemblée.****ADOPTÉE****1802-14-09-4.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 19 AOUT 2014**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 19 août 2014 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**ADOPTÉE****1803-14-09-5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 31 JUILLET 2014 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

**ADMINISTRATION**

Petite Caisse	55,00 \$	
Pierrette Léonard	108,00 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	23,01 \$	
Papeterie Htes Rivières	73,80 \$	
2626-7003 (autobus Lac-des-Iles)	149,47 \$	
Journal Le Courant	57,48 \$	
Librairie Jaclo	43,68 \$	
Bureautech Laurentides	132,71 \$	
Ressources naturelles Québec	12,00 \$	
VISA	219,13 \$	
		874,28 \$

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Rona	427,45 \$	
Réfrigération Mt-Laurier	212,70 \$	
Contrôle-Tech R.S.	460,15 \$	
Carrefour Industriel	50,81 \$	
		1 151,11 \$

**VOIRIE (courant)**

Dépanneur Lac-des-Iles	391,99 \$
Centre du Camion Mt-Laurier	155,08 \$
Services Forestiers Mt-Laurier	4,21 \$
Signo Tech	772,58 \$

Produits Pétroliers Des Draveurs	1 217,19 \$	
Les Ateliers de réparation B & R	8,91 \$	
Pièces d'Auto Léon	215,99 \$	
Gaétan Lacelle Excavation	68,30 \$	
Remorque M & M	45,94 \$	
2626-3350 Québec Inc	517,39 \$	
V. Meilleur	2 422,72 \$	5 820,30 \$
<b>CAMIONS DÉNEIGEMENT</b>		
Construction SEAO	(14,09) \$	(14,09) \$
<b>GAZON</b>		
Denis Cadieux & Fille	26,39 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	52,46 \$	
		78,85 \$
<b>CAMP DE JOUR</b>		
Visa	158,20 \$	
Papeterie des H-Rivières	24,32 \$	
Dépanneur Lac-des-Iles	13,67 \$	
Loc. L-A Pelletier	31,62 \$	
2628-7003 Québec Inc	1 514,63 \$	
		1 742,44 \$
<b>PLAGE/PARC/LOISIRS</b>		
Dépanneur Lac-des-Iles	16,84 \$	
		16,84 \$
<b>URBANISME</b>		
François Lacroix	128,70 \$	
		128,70 \$
<b>AQUEDUC</b>		
Serv Env. Lussier	1 391,20 \$	
Laboratoires Environex	437,91 \$	
Centre d'Hygiène	61,88 \$	
		1 890,99 \$
<b>BIBLIO</b>		
Papeterie des H-Rivières	167,69 \$	
		167,69 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER :</b>		<b><u>11 857,11 \$</u></b>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

**1804-14-09-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈS D à être entérinés au 31 aout 2014

Salaire employés	04/08/14	8515 À 8527	4 959,91 \$
	" "	8519 ANNULÉ	
Hydro-Québec	" "	8528 Accès D	1 030,81 \$
Bell Mobilité	" "	8529 Accès D	105,71 \$

Services Forestiers Mt-Laurier Ltée	" "	8530		6 783,53 \$
Josée Boisclair	" "	8531		835,52 \$
Salaire employés	" "	8532		342,84 \$
Salaire employés	11/08/14	8533 À 8546		5 578,24 \$
Hydro-Québec	" "	8547	Accès D	533,74 \$
Société Canadienne des Postes	" "	8548		294,46 \$
Agence Douanes & Revenu Canada	" "	8549	Accès D	3 864,94 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	8550	Accès D	9 107,90 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	8551	Accès D	723,60 \$
Synd. Travailleurs(euses) Lièvre Sud	" "	8552		596,69 \$
Conseil	15/08/14	8553 À 8558		4 310,14 \$
Salaire employés	19/08/14	8559 À 8571		5 258,76 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	8572		12,77 \$
<b><u>Listes des comptes à payer AOÛT 2014</u></b>	20/08/14	8573 À 8615		<b>25 868,02 \$</b>
		8583- 8602	ANNULÉ	
<b>Visa</b>	" "	8616	Accès D	<b>181,64 \$</b>
Association Protection LDI	" "	8617		3 500,00 \$
Visa	" "	8618		60,00 \$
Salaire employés	25/08/14	8619 À 8628		3 817,92 \$
Télébec Ltée	" "	8629	Accès D	643,52 \$
Régie Inter Déchets de la Lièvre	" "	8630		<u>23 184,00 \$</u>
<b>TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈSD À ENTÉRINER</b>				<b><u>101 594,66 \$</u></b>

**Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.**

**Gisèle Lépine Pilotte**

**ADOPTÉE**

**1805-14-09-5.3 ASSEMBLEE DES MAIRES - AUTORISATION REMBOURSEMENT REPAS CONDUCTEUR**

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, d'autoriser le remboursement au montant de 30.00\$ à Monsieur Gilles Dufresne pour défrayer le coût de son repas lors du déplacement de l'assemblée des maires.

**ADOPTÉE**

**ITEM 14-09-5.4 MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES- ÉTATS FINANCIERS AU 31/08/2014**

La directrice générale dépose les états financiers en date du 31 aout 2014. Ce document est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

**ITEM 14-09-6.1 ÉGLISE- SUIVI DU DOSSIER**

La Paroisse Notre-Dame-de-L'Alliance, gestionnaire de l'église paroissiale située sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, a émise une proposition cédant le bâtiment à la municipalité. Une étude du bâtiment a été produite par un architecte et a été remise à la municipalité afin de connaître l'état de l'édifice. La municipalité désire connaître l'intérêt des contribuables face à la possibilité de la prise en charge de cet immeuble. Une assemblée de consultation publique se tiendra, samedi le 29 novembre à 10h00 à la salle du Centre communautaire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles

**1806-14-09-6.2 CENTRAIDE- DON DE 200.00\$**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité autorise le versement d'un don de 300.00\$ au Centre Christ Roi dans le cadre du programme « Bourses d'études 2014» Et que cette bourse soit remise à une personne étudiant et résidant sur le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**ADOPTÉE**

**1807-14-09-6.3 UQUAT- BOURSE D'EXCELLENCE- 300.00\$**

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit, que le conseil de la municipalité autorise le versement d'une bourse d'excellence d'un montant de 300.00\$ à un(e) étudiant(e) résidant sur le territoire de la municipalité et présentement inscrit à l'Université du Québec Abitibi-Témiscamingue.

**ADOPTÉE**

**1818-14-09-6.4 FQM- RESOLUTION MAINTIEN DES BUREAUX DE POSTE RURAUX**

CONSIDÉRANT que de nombreuses résolutions ont été transmises à la FQM sur la situation des services postaux à la suite de l'annonce d'un nouveau plan d'action de Postes Canada visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main-d'œuvre de 6000 à 8000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

CONSIDÉRANT que la FQM défend l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

CONSIDÉRANT que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

CONSIDÉRANT qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectable;

Il est proposé par ; Monsieur le conseiller André Benoit  
Et appuyé par; Monsieur le conseiller Robert Asselin

DE DEMANDER à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, Mm Lisa Rait, de ;

• Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;

• Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;

• Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;

• Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;

- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc .) à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités, aux syndicats des travailleurs et travailleuses des postes ainsi qu'aux membres de la FQM.

**ADOPTÉE**

**ITEM 14-09-6.5 TAQ- PROPRIETE 904 ROUTE 309- LOI SUR LA FISCALITE MUNICIPALE- ART 125 ET ART. 138.5- FERMETURE DU DOSSIER**

Que suite aux vérifications et recherches effectuées par Me Dany Goupil de la Firme Prévost Fortin Daoust, la directrice générale avise les membres du conseil que le recours entrepris au Tribunal administratif du Québec est invalidé par les articles 125 et 138.5 3<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur la Fiscalité municipale. Donc que le dossier relatif à la propriété sise au 904 route 309 à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est clos, tant à la firme Luc Guilbault qu'au Tribunal administratif du Québec

**1809-14-09.6.6 VENTE PAR SHERIF- MANDAT DE PERCEPTION- ÉMISSION AVANCE DE 1 000.00\$ FRAIS**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité autorise l'émission d'un chèque au montant de 1 000.00\$ tiré à l'ordre du Shérif du district de Labelle afin de couvrir les frais du dossier de vente par shérif de la propriété portant le numéro de matricule #8536-35-8030.

**ADOPTÉE**

**1810-14-09-7.1 - PONT TEMPORAIRE- DEMANDE AU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUEBEC**

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports du Québec, a octroyé le contrat pour la reconstruction du Pont du Village à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles incluant l'installation d'un pont servant temporairement au maintien de la circulation pour toute la durée des travaux qui doivent se terminer vers la fin novembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** le pont servant au maintien de la circulation a été installé sur un pont, propriété du Club les Panaches, desservant les véhicules hors route (VHR) et motoneiges et que celui-ci est devenu complètement désuet et dangereux pour tous ses utilisateurs ;

**ATTENDU QUE** lors de la fin des travaux de reconstruction du Pont du Village soit la fin novembre, la saison hivernale sera très près de débuter et que le temps nécessaire à la construction et réparation du pont fera indéniablement défaut ;

**ATTENDU QUE** cet état de fait portera un tort irréparable à l'économie touristique et à plusieurs entités, tant municipales que commerciales;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Monsieur le conseiller André Benoit, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande au Ministère des Transports du Québec de laisser en place le pont de maintien à la circulation pour la saison hivernale 2014-2015 afin de pouvoir fournir une bonne qualité de prestation de service aux touristes et utilisateurs locaux de véhicules récréatifs. Et par la suite de laisser les infrastructures entourant le pont temporaire pour permettre aux intervenants la reconstruction d'un pont permettant le lien récréotouristique et autres usagers.

**Que copie de la présente résolution soit transmise à :**

**Monsieur Sylvain Pagé, Député de Labelle**

**Madame Lyz Beaulieu, Mairesse de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain**

**Monsieur Michel Adrien, Maire de la Ville de Mont-Laurier**

**ADOPTÉE**

**1811-14-09-7.2-A TRAVAUX PUBLICS – CARRIÈRE ET SABLIERE – MRCAL- AUTORISATION DE FAIRE DES SONDAGES**

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la municipalité autorise l'exécution de sondage par une firme spécialisée afin d'effectuer des sondages sur le site ciblé pour l'implantation d'une carrière sablière à l'usage de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**1812-14-09-7.2-B TRAVAUX PUBLICS- IMPLANTATION D'UNE CARRIÈRE ET SABLIERE- MANDAT POUR ÉTUDE FLORISTIQUE ET FAUNIQUE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles présente une demande pour exploiter une carrière et sablière;

ATTENDU QUE l'autorisation doit être obtenue du Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour l'exploitation d'une carrière et sablière;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr et résolu à l'unanimité de mandater Madame Kristel Lucas, consultante en environnement, afin d'effectuer la caractérisation et l'évaluation des impacts potentiels du projet sur l'environnement, à savoir la faune, la flore et les milieux naturels qui s'y trouvent et d'effectuer les demandes nécessaires de permis, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques et autres instances .

Et que le tout soit effectuer en conformité avec l'offre de service portant le numéro #140908 au montant de 2 830.97\$ payable de la façon suivante, soit

À l'octroi du contrat un tiers du montant : 943.66\$

À mi-mandat le deuxième tiers du montant : 943.66\$

Et la livraison des rapports le dernier tiers : 943.65\$

**ADOPTÉE**

**1813-14-09-7.4 DENEIGEMENT 2014-2015- RENOUVELLEMENT ENTENTE POUR DENEIGER SORTIE PONT COUVERT DE KIAMIKA**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise le renouvellement de l'entente pour l'exécution du déneigement à la sortie du pont couvert situé sur le territoire de la municipalité de Kiamika et qu'elle facture une somme de 345.00\$ taxes incluses à la dite municipalité.

**ADOPTÉE**

**1814-14-09-7.4 DENEIGEMENT 2014-2015- AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT POUR ACQUISITION DE 2 500TM AB10**

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de 2 500 TM de matériel granulaire de type AB10 incluant le transport ;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait parvenir 8 demandes de soumissions sur invitation à des entrepreneurs pour la fourniture de 2 500tm de matériel et transport de catégorie MG-20-B conforme aux normes CCDG 2003;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont fait parvenir une soumission conforme aux exigences décrites et énumérés au devis de soumission, soit;

Excavation Lachaine	8.86\$ plus taxes	10.18\$/TM
9282-8631 inc.	9.25\$ plus taxes	10.63\$/TM
Excavation Dany Gougeon inc	9.49\$ plus taxes	10.91\$/TM
Outilsage 51 inc.	10.80\$ plus taxes	12.19\$/TM

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte la soumission déposée et adjuge le contrat à Excavation Lachaine au montant de 10.18\$/TM incluant toutes taxes pour la fourniture et le transport de 2 500 tonnes métriques de matériel MG-20-B et que la granulométrie doit répondre aux normes du CCDG 2003 et que la cie Excavation «Lachaine inc. s'engage à respecter les clauses décrites et énumérées au devis de soumission préparé par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

**ADOPTÉE**

**1815-14-09-7.6 TAXES D'ACCISES 2014-2018- OFFRE DE SERVICE POUR MONTER PROGRAMMATION**

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte, tel que décrit, l'offre de service déposée par la firme N. Sigouin Infra-Conseil #SALI-14-02 pour le développement de la programmation pour le TECQ 2014-2018 et les suivis nécessaires.

**ADOPTÉE**

**1816-14-09-7.7 - TAXES D'ACCISES 2014-2018- OFFRE DE SERVICE POUR REVISER PLAN D'INTERVENTION**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte, tel que décrit, l'offre de service déposée par la firme N. Sigouin Infra-Conseil #SALI-14-03 pour la révision du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égoûts pluvial et de chaussées dans le cadre du TECQ 2014-2018.

**ADOPTÉE**

**ITEM 14-09-7.8 PAARRM- CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- DEMANDE DE SUBVENTION 90 000.00\$**

La directrice générale informe les membres du conseil qu'une demande de subvention a été déposée au bureau du Député de Labelle M. Sylvain Pagé dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**ITEM 14-09-7.9 PAERRL- ACCORD DE DE SUBVENTION 241 867.00\$**

La directrice générale informe les membres du conseil de la réception d'une lettre signée par Monsieur le ministre Robert Poëti confirmant une subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local au montant de 241 867.00\$.

**1817-14-09-10 CHEMIN DE LA PRESQU'IE – AUTORISER ACHAT DE 200TM DE LA CIE ASPHALTE WEMINDJI**

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le conseil de la municipalité autorise l'acquisition et la pose de 200TM d'asphalte de type ESG10 et ESG14 à 100.00\$ plus taxes à la cie Wemindji et que ces travaux sont à être réalisés sur le chemin de la Presqu'île.

**ADOPTÉE**

**ITEM 14-09-7.11 DENEIGEMENT 2014-2015- LISTE DE RAPPEL POUR CHAUFFEUR DE CAMION.**

Le conseil municipal autorise la directrice générale à faire paraître dans le prochain Babillard un offre d'emploi afin de constituer une liste de rappel pour les services de chauffeur de camion pour la période de déneigement de 2014-2015.

**La séance est ajournée par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:24 heures.  
La séance est réouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:40 heures.**



**1818-14-09-8.2 MADA ET POLITIQUE FAMILIALE- ACCORD DEUX SUBVENTIONS POUR ENGAGEMENT DE CHARGE (E) DE PROJET**

**ATTENDU que** la municipalité a obtenu deux subventions dans le cadre MADA ET Politique familiale ;

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette, que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles mandate Madame la conseillère Méline Lampron pour représenter le conseil municipal dans les dossiers MADA ET Politique familiale.

**ADOPTÉE**

**1819-14-09-8.4 PECHE – ESPECE – TRUITE GRISE- DEMANDE D’APPUI A LA MRCAL**

**ATTENDU QUE** le Secteur Faune du Ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs a mis en place un Plan de gestion du touladi au Québec pour les années 2014-2020;

**ATTENDU QUE ce plan** ordonne la fermeture de la pêche d’hiver au touladi sur la plupart des plans d’eau au Québec;

**ATTENDU QUE ce plan** ordonne la fermeture de la pêche d’hiver à toutes espèces de poissons sur les lacs à touladi inclus dans les zones 1 à 15, 18,26, 27 et 28;

**ATTENDU QUE ce plan** ordonne la remise à l’eau obligatoire de tous les touladis sur les plans d’eau en restauration

**ATTENDU QUE** d’après certaines constatations, la remise à l’eau du touladi constitue une mesure qui mène dans presque tous les cas à la mort du poisson, ce qui rend cette mesure non efficace à la protection de l’abondance de l’espèce;

**ATTENDU QUE** la pêche sportive au touladi dans la région des Hautes-Laurentides est très importante pour son économie et que toutes les municipalités ayant sur leurs territoires des plans d’eau à touladis sont durement touchées par ces mesures;

**EN CONSÉQUENCE**, Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Méline Lampron, que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande à Monsieur Laurent Lessard, Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, de revoir certaines mesures décrétées au Plan de gestion du touladi au Québec pour les années 2014-2020 afin de mettre en place des façons moins contraignantes pour la gestion du touladi.

Que la présente résolution soit transmise à;  
Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs  
Aux municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle  
Monsieur Sylvain Pagé, Député de Labelle

**ADOPTÉE**

**1820-14-09-12 LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Méline Lampron, la levée de l’assemblée régulière du 9 septembre 2014.

**ADOPTÉE**

**Pierre-Paul Goyette**  
**Maire**

**Gisèle Lépine Pilotte**  
**Directrice générale**

Je, André Benoit, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.

**Pierre-Paul Goyette, Maire**